

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 02 mars 2018

Date de convocation : 24 février 2018

PRESENTS : M. ZDAN Michel, Mme DEMESSANCE Florence, Mme FLOURY Clara, Mme DJOURI Fadhéla, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme ROBECQUE Amandine, M. OLIVA Charles, M. DA SILVA CORREIA Manuel.

EXCUSÉES : Mme VILLAESCUSA Sylvie (pouvoir donné à Mme DEMESSANCE Florence), Mme MANFRINATO Mélissa (pouvoir donné à M. ZDAN Michel).

ABSENTES : Mme LOUPADIERE Lynda. Mme RAMAHERIRARINY Liliane, Mme RIZZO Nadine, M. SAJDAK Henri

Secrétaire : Monsieur OLIVA Charles

Monsieur le Maire indique qu'il y a trois points à rajouter à l'ordre du jour à savoir :

- *Baisse prix de vente parcelles 540 – 1343*
- *Devis travaux d'accessibilité mairie et salle de conseil*
- *Devis travaux de reprise voirie liaison Mairie vers le Bézinat*

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU :

-1) Approbation du compte-rendu du conseil du 26 janvier 2018

Approuvé à l'unanimité.

-2) Délibération n° 2018-15 – Remboursement frais avancés par Monsieur ZDAN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû procéder au paiement par carte bancaire concernant des frais d'annonce pour la mise en vente de terrains communaux sur le bon coin.

Si le Conseil en est d'accord, Monsieur le Maire demande le remboursement de la facture du BON COIN pour un montant de 106.74 €.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture du BON COIN pour un montant de 106.74 € à Monsieur ZDAN Michel.

-3) Délibération n° 2018-16 – Baisse prix de vente terrains communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2017-52 du 27 octobre 2017 concernant la mise en vente des parcelles 543-1370 au prix de 36 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de baisser le prix de vente au prix de 32 000 €.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire la baisse du prix des parcelles 543 - 1370.

-4) Délibération n° 2018-17 - Modification délégation de pouvoir police

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-06 concernant la mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la Commune et la délégation des pouvoirs de police aux quatre adjoints et à l'employé technique.

Il indique qu'il y a lieu de modifier la délibération citée au-dessus pour les raisons suivantes : Madame VILLAESCUSA a démissionné de son poste adjoint et Monsieur TECLES Jean-Laurent ne fait plus parti des effectifs.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déléguer ses pouvoirs de police à ses trois adjoints restants : Monsieur LORRAIN Jean-Luc, Madame DEMESSANCE Florence et Madame MANFRINATO Mélissa

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la délibération n° 2015-06 et autorise Monsieur le Maire à déléguer ses pouvoirs de police à Monsieur LORRAIN Jean-Luc, Madame DEMESSANCE Florence et Madame MANFRINATO Mélissa.

-5) Délibération n° 2018-18 – Proposition de donat

Monsieur le Maire donne lecture du courrier Madame BEDEL propriétaire de la parcelle section A 401 située « Route de Goutail » d'une superficie de 102 m² nous proposant de donner à la Collectivité cette parcelle.

Frais actes et bornage aux frais de la Collectivité.

Le Conseil Municipal approuve avec 9 voix pour et 1 contre.

-6) Délibération n° 2018-19 – Délibération de principe de petits travaux urgents par le SDEHG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes des travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 €,*
- d'autoriser Monsieur le Maire d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondants,*
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG,*
- de valider la participation de la Commune,*
- d'assurer le suivi des participations communales engagées,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.*

-7) Délibération n° 2018-20 - Intégration dans le domaine public les parcelles A 1384 – A 1385 – A 1386 – A 1387 et A 1389

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2017-48 du 27 octobre 2017 concernant l'acquisition des parcelles A 1384 – A 1385 – A 1386 – A 1387 et A 1389 pour une superficie totale de 405 m² appartenant au Consort BAGUÉ.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'intégrer dans le domaine public de la Commune les parcelles citées au-dessus suite à l'acquisition.

Le Conseil Municipal accepte l'intégration des parcelles pour une superficie totale de 405 m² dans le domaine public.

-8) Délibération n° 2018-21 - Prêt relais subvention DETR acquisition bien Colomiès

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à plusieurs banques à savoir : la Banque Postale, la Caisse d'Épargne, et le Crédit Agricole pour la mise en place d'un prêt relais subvention DETR pour acquisition du bien situé Place du Village.

Seul le Crédit Agricole a répondu à nos attentes et propose les modalités suivantes :

Montant	: 50 000 €
Durée	: 24 mois avec remboursement du capital in fine
Périodicité	: annuelle
Taux	: 1.15 %
Frais de dossier	: 100 €
Parts sociales	: néant

Possibilité de remboursement anticipé partiel ou total aux dates d'échéances sans pénalité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat de prêt auprès du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal approuve la demande de financement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

-9) Délibération n° 2018-22 – Programmation 2018 contrat de territoire auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017-11 du 24 février 2017 concernant la programmation – Contrat de territoire auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Dans ce programme, la Collectivité avait précédemment inscrit :

- l'aménagement de jardins partagés,
- l'aménagement d'une ludothèque
- et l'accessibilité.

L'accessibilité étant prévue en 2017, Monsieur le Maire propose de la reporter en 2018 sachant qu'une partie des travaux (ADAPT) a déjà été réalisée et subventionnée par « amende de police » et que ce sujet doit se traiter dans une certaine logique d'ordre de réalisation.

Les jardins partagés, Monsieur le Maire propose de reporter ce projet au programme de 2018.

L'aménagement de la ludothèque, Monsieur le Maire propose de ne pas le reporter.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de rajouter au programme de 2018 **l'acquisition du bien - Place du Village**.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les propositions ainsi programmées et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention.

-10) Délibération n° 2018-23 – Devis travaux d'accessibilité Mairie et salle du Conseil

Dans le cadre des travaux inscrits au titre de la programmation 2018 du Contrat de Territoire, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à des entreprises pour les travaux d'accessibilité Mairie et salle du Conseil.

Monsieur le Maire présente 2 devis à savoir :

- Un devis s'élevant à 2 722.50 € HT de l'entreprise MARTY TP
- Un devis s'élevant à 9 575.30 € HT de l'entreprise SARL B.D.P.C

Le Conseil Municipal accepte les travaux d'accessibilité et le devis de l'entreprise MARTY TP pour un montant de 2722.50 € HT.

11) Délibération n° 2018-24 – Devis travaux de reprise voirie liaison Mairie vers le Bézinat

Depuis les nouveaux aménagements de contournement de la Mairie, Monsieur le Maire indique qu'il est indispensable et urgent de reprendre les voiries de liaison vers le Bézinat.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a consulté deux entreprises (entreprise MARTY TP et AGUIRRE TP). Il présente :

- Devis de l'entreprise MARTY TP pour un montant de 3360.54 € HT
- Devis de l'entreprise AGUIRRE TP pour un montant de 5858.50 € HT

Le Conseil Municipal accepte les travaux de reprise de voirie et le devis de l'entreprise MARTY pour un montant de 3360.54 € HT.

16) Questions diverses

- Proposition réservation salle polyvalente « Noël Mesples » par l'association Cie les Nocs pour atelier Cirque
- Proposition réservation salle polyvalente « Noël Mesples » par l'association AVE pour soirée Théâtre le samedi 26 mai.
- Distributeur automatique pain et viennoiserie
- Assemblée générale du SDEHG le mardi 27 mars 2018 à Rieumes
- Assemblée générale du Crédit Agricole le Vendredi 9 mars 2018 à Cintegabelle
- Exposition « Les grandes heures de LATECOERE à travers l'Aérospatiale » le Samedi 10 mars à Venerque
- Vœux de Madame le Sous-Préfet

Séance levée à 23H30

Approuvé le 30 mars 2018 à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA